



Une part élevée de très hauts revenus en Corse

Malgré un taux de pauvreté important, la Corse fait partie des régions de province où la proportion de très hauts revenus est élevée : 1 % de la population fiscale, soit 2 500 personnes. Elles vivent dans des ménages qui ont, en outre, des revenus moyens et médians supérieurs à la moyenne France de Province et tirent plus souvent qu'ailleurs leur revenu principal d'activités non salariées ou de leur patrimoine. Près de la moitié d'entre eux résident dans les trois principaux pôles urbains de l'île. Ce sont surtout des couples sans enfant à charge avec un référent fiscal âgé.

Michel Akiki (Insee)

Si la Corse est la région française où le taux de pauvreté est le plus élevé, avec 19,6 % de la population, soit 5 points de plus qu'au niveau France métropolitaine, elle est aussi un territoire avec de fortes disparités de revenus. Les 10 % des habitants les plus aisés ont des niveaux de vie 3,6 fois supérieurs aux 10 % les plus modestes. Cet écart place la Corse au deuxième rang de Province pour les inégalités de revenus derrière la région PACA. Ainsi, sur l'île résident également plus de personnes à très hauts revenus qu'ailleurs. Ces personnes constituant le 1 % des plus aisés de la population française, appartiennent à des ménages qui perçoivent un revenu supérieur ou égal à 108 700 euros par an et par unité de consommation (*définitions*). Cela correspond, par exemple, à 9 100 euros mensuels pour une personne seule, ou encore à 19 020 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

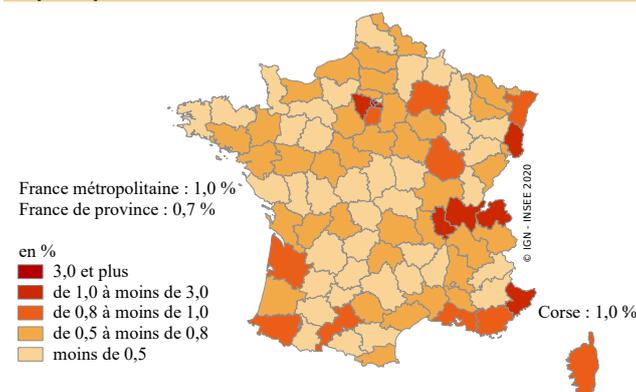
2 500 personnes au sein de ménages à très hauts revenus

En Corse, 2 500 personnes vivent dans 1 160 ménages à très hauts revenus. Cela représente également 1 % de la population fiscale de l'île. Ainsi, la région se situe pour sa part de population à très hauts revenus, en deuxième position des régions à égalité avec Auvergne Rhône-Alpes et loin derrière l'Île-de-France (2,3 %) (*figure 1*). En effet, l'Île-de-France, première région économique française, occupe une place spécifique. Elle concentre à elle seule 19 % de la population et génère 30 % du PIB. Deux départements franciliens concentrent ainsi une large part des très hauts revenus français : 20 % résident à Paris et 10 % dans les Hauts-de-Seine. La région Auvergne Rhône-Alpes bénéficie notamment de sa proximité avec la Suisse : deux de ses départements frontaliers (l'Ain et la Haute-Savoie) ont des taux de très hauts revenus nettement supérieurs à la moyenne (respectivement 1,3 % et 2,0 %).

Des revenus plus élevés et souvent issus d'activités non salariées ou du patrimoine

Les ménages à très hauts revenus qui résident en Corse ont de plus, des revenus initiaux (*définitions*) en moyenne 3,5 % plus élevés qu'en France de province. Et leur revenu médian (144 000 euros)

1 Part de très hauts revenus dans la population fiscale par département



Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

est le plus important après l'Île-de-France. Parmi ces très hauts revenus, les 10 % les plus aisés se démarquent également par des niveaux de revenus supérieurs de 8,3 % à ceux de France de province.

Compte tenu de la structure économique de l'île et de ses emplois, les ménages à très haut revenus perçoivent plus souvent l'essentiel de leurs revenus d'activités non salariées. C'est le cas de 33 % des ménages à très hauts revenus de l'île contre 20 % en France de province. Ce type de revenu principal est aussi bien plus fréquent que pour l'ensemble des ménages (5 % en Corse, 3 % en France de province) (*figure 2*).

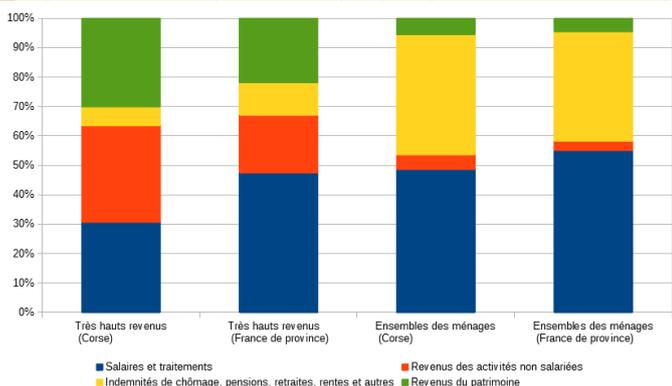
En outre, 30 % des ménages corses à très haut revenus ont comme source principale de revenus leur patrimoine contre 22 % en France de province. De surcroît, 93 % des ménages insulaires à très hauts revenus disposent de revenus du patrimoine, alors que seuls 42 % des ménages de la population corse en bénéficient.

À l'inverse, seuls 31 % des ménages à très hauts revenus de l'île ont des salaires comme ressource principale, contre 47 % en France de

province. En effet, les emplois fortement rémunérés (cadres supérieurs des grandes entreprises, ingénieurs, chercheurs) sont moins présents dans la région parmi les salariés.

Enfin, malgré la présence plus forte de retraités dans la région, les pensions et rentes ne sont que très rarement le revenu principal des ménages à très hauts revenus (6 % contre 38 % des ménages insulaires).

2 Répartition des ménages selon l'origine principale de leurs revenus en (%)



Champ : Province, personnes appartenant à des ménages fiscaux (à très hauts revenus selon colonne) en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017.

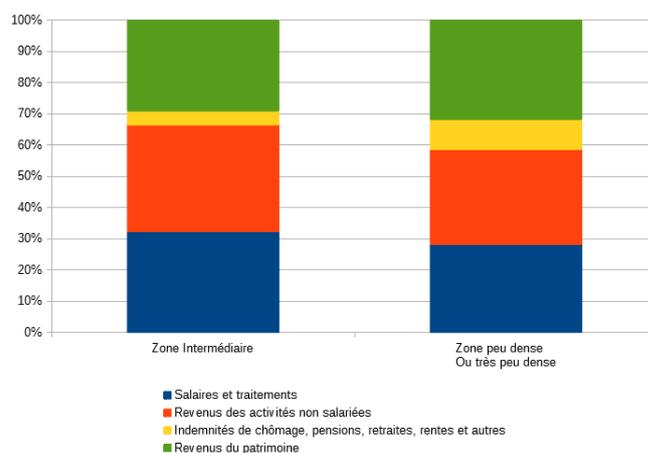
Les impôts font baisser de 31 % le niveau de vie des ménages à très hauts revenus

En Corse, les ménages à très hauts revenus captent 6,6 % de l'ensemble des revenus initiaux. Après redistribution, ils ne détiennent plus que 5,1 % des revenus disponibles soit une baisse de 31 % contre 29 % en France de province. En effet, la Corse est la région de France de province où les très hauts revenus participent le plus à l'impôt (*définitions*) : ils contribuent pour 13,3 % de l'impôt régional contre 9,6 % au niveau de la France de province. Cela tient à la fois à un taux important de très hauts revenus et à leur niveau élevé de ressources, mais aussi, à l'autre extrémité, à une pauvreté plus fréquente. Cependant, l'origine des revenus plus variée et moins centrée sur le salariat peut également contribuer à cet écart.

Près de la moitié des très hauts revenus dans les trois pôles urbains

En Corse, trois communes (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio) concentrent 47 % des personnes à très hauts revenus de l'île contre 36 % des résidents fiscaux. Les très hauts revenus privilégient donc les communes urbaines. Dans ces territoires de densités intermédiaires, qui correspondent aux pôles d'emploi de l'île, les ménages à très hauts revenus ont plus régulièrement leur revenu principal issu d'activités salariées (+ 4 points) ou non salariées (+ 3 points) que dans des territoires moins denses. Les deux tiers d'entre eux tirent ainsi leurs revenus du travail. Dans les espaces peu denses ou très peu denses, leurs ressources proviennent davantage de leur patrimoine (+ 3 points) ou des revenus de remplacement tels que les pensions, rentes et retraites (+ 5 points) (*figure 3*).

3 Origine principale des ressources des ménages à très hauts revenus selon la densité du territoire (en %)



Champ : Corse, personnes appartenant à des ménages fiscaux à très hauts revenus en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017.

Les ménages à très hauts revenus sont plus souvent âgés ou sans enfant

Encore plus qu'au niveau national, les ménages à très hauts revenus ont en Corse un référent fiscal âgé. En effet dans 43 % des cas il a entre 60 et 74 ans, contre 39 % au niveau national et 28 % pour l'ensemble des ménages fiscaux de l'île. Ainsi, logiquement ce sont plus souvent des couples sans enfant à charge fiscalement (33 % contre 22 % pour l'ensemble des ménages corses) et moins souvent des familles monoparentales ou des ménages complexes (respectivement 10 % contre 18 % pour l'ensemble de la population corse). Enfin, 85 % d'entre eux sont propriétaires de leur logement, contre 55 % parmi l'ensemble des ménages corses. Cette part reste toutefois moindre qu'au niveau national où 90 % des très hauts revenus sont propriétaires contre 61 % de l'ensemble des ménages. ■

Définitions

Le lieu de résidence correspond à celui où est effectuée la déclaration d'impôt. Le **ménage fiscal** est l'unité d'analyse propre au dispositif **Filosophi**. Il s'agit de l'ensemble des personnes vivant dans un même local d'habitation. Un ménage fiscal peut-être constitué d'un ou plusieurs foyers fiscaux. Le **revenu initial** est le revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine (y compris imputés), nets de cotisations sociales. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment). Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Pour comparer les revenus de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes, on utilise une mesure du revenu par **unité de consommation** (UC), à l'aide d'une échelle d'équivalence. On décompte 1 UC pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Insee Corse
Résidence du Cardo
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directrice de la publication
Véronique Daudin

Rédactrice en chef adjointe
Claude Thomas

ISSN : 2268-1493

© Insee 2020

Pour en savoir plus :

- [43 % des personnes à très haut revenu habitent en Ile-de-France](#), Insee Flash n° 192, 2020
- [Réduction des inégalités monétaires : un rôle spécifique des prestations sociales](#), Insee Flash Corse n° 25, 2017

